



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>
PAGE FACEBOOK : « FO DGFIP 85 »

COMPTE-RENDU

Groupe de travail CHS-CT du 28/06/2021



Délégués FO pour ce CHS :

*Aurélie BRUN (SIP Les Sables), Stéphane GUIBERT (Trésorerie Fontenay),
Sébastien LIEVRE (Cité) et Didier LOISEAU (PCE La Roche)*

Ce groupe de travail se tenait en visioconférence et autant dire que l'outil utilisé par l'administration ce jour-là n'était pas au meilleur de sa forme... Ce GT s'est finalement ouvert après 30 minutes de retard du fait de contraintes techniques.

FO a rappelé le souhait de revenir à des réunions en présentiel dès que possible.

Un point sur la situation sanitaire est fait par le Docteur Bailly: l'épidémie recule un peu en Vendée. Néanmoins, le Docteur souligne qu'il faut continuer à respecter les gestes barrières et se faire vacciner.

En ce qui concerne les personnes en télétravail pour raison de santé, les agents concernés effectueront à partir du 1er juillet 3 jours en présentiels et 2 jours en télétravail.

Au 1er septembre, le télétravail devra être soumis à une demande dans le cadre général.

Il est confirmé qu'à ce jour, il n'y aura pas de vaccination organisée sur le lieu de travail.

Il est rappelé que l'utilisation des ventilateurs est strictement interdite.

FO souligne qu'en cas de fortes chaleurs sans la possibilité d'utiliser les ventilateurs, les agents travaillant dans un bureau collectif seront confrontés à des conditions de plus en plus difficiles. **FO** demande que les personnels travaillant sans la possibilité de retirer leur masque sur leur poste de travail puissent bénéficier d'horaires adaptés. La réponse que nous obtenons est que ces contraintes sont les mêmes pour tout le monde, quel que soit le domaine d'activité, y compris en dehors de la DGFIP.

Certes mais les élus **FO** considèrent que les agents travaillant à plusieurs dans un même bureau subiront alors la double peine : port du masque et pas de ventilateurs pendant que les personnels ayant la chance d'avoir un bureau individuel pourront tomber le masque et utiliser leur ventilateur !

Cela peut peut-être sembler un détail pour certains mais à l'heure où les tensions sont déjà palpables dans de nombreux services, **FO** rappelle son attachement à une certaine équité concernant les conditions de travail des personnels !

La direction nous rappelle que les moments de convivialité ne sont pas recommandés mais qu'ils sont possibles avec 6 personnes maximum par table, si la capacité d'accueil est suffisante et sous couvert de l'autorisation du chef de service (utilisation de portions individuelles en cas de repas), avec un seuil porté à 25 personnes en extérieur.

Les formations Croix rouge de premiers secours sont à l'arrêt depuis la crise sanitaire. Pour le second semestre, il est prévu la mise en place de quatre sessions pour les stages de recyclage mais les dates et les modalités pratiques ne sont pas encore connues.

Un recensement des personnels susceptibles d'être concernés par ces stages est en cours (formation initiale déjà validée).

Les exercices incendies seront à nouveau mis en place au cours du second semestre.

Dans le cadre de la rénovation des sanitaires du bâtiment C à la cité Travot, un repérage amiante a été effectué (présence d'amiante uniquement dans la colle du carrelage mural). Plusieurs solutions restent envisagées aujourd'hui pour effectuer ces travaux.

Une formation sur le harcèlement est en discussion pour la fin d'année pour les délégués du CHS-CT et le service RH. Ce sujet, qui nous tient à cœur depuis de longues années, demeure une priorité pour **FO**.

FO souhaite alerter le CHS-CT d'une montée significative de situations conflictuelles entre les agents pour la plupart liées aux inquiétudes face aux réorganisations et au manque d'effectifs. Ce point a été également mentionné lors des CAP locales du 29 juin par les élus **FO**.